

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département de la SEINE-MARITIME
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUMARE

Séance du jeudi 25 septembre 2025

Nombre de Membres afférents au Conseil Municipal	Nombre de Membres présents à la séance	Nombre de Membres présents ou représentés qui ont pris part à la délibération
19	14	18

Date de la convocation : 17 septembre 2025

Date d'affichage de l'ordre du jour : 17 septembre 2025

L'an deux-mil-vingt-cinq, le 25 septembre à 18h30, le conseil municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, en session ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Jean-Paul COUILLER, Maire.

Présents :

Madame Claude BOULIER, Monsieur Michel BRUNG, Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Philippe CAUCHOIS, Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Vincent GAUDICHON, Madame Annick KOECHLER, Madame Annie LECOQ, Madame Amélie NÉE, Monsieur Olivier ORIENT, Madame Marie-Claire OSMONT, Monsieur Daniel RAIMBAULT, Madame Géraldine SAHUT et Madame Christine TALBOT.

Absents excusés :

Madame Mélanie DECURE, Madame Nathalie DELESTRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Paul COUILLER, Monsieur Rémy JAMES a donné pouvoir à Monsieur Daniel CALTOT, Monsieur Daniel PELFRÈNE a donné pouvoir à Monsieur Vincent GAUDICHON, Monsieur Frédéric POTHÉRAT a donné pouvoir à Madame Géraldine SAHUT.

Secrétaire de séance :

Madame Annick KOECHLER a été nommée secrétaire de séance.

2025 / 038 – PROGRAMME DE TRAVAUX DE VOIRIE AVEC LA CCICV POUR 2026

Comme chaque année, la Communauté de Communes Inter-Caux-Vexin nous a contactés pour recenser nos vœux de travaux en matière de voirie dans le cadre du programme 2026.

À cet effet, Monsieur le Maire invite Monsieur CALTOT à présenter les éventuels projets.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide de demander le chiffrage des projets suivants :

- 100 mètres sur le chemin de la chaussée (côté chemin de l'Ouraille)
- 70 mètres pour le chemin d'entrée du Manoir

La secrétaire de séance, Annick KOECHLER



Pour extrait certifié conforme

Le Maire, Jean-Paul COUILLER

